

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFRP N° 2003-B-SD 2022
ADAPTE À LA TSE DÉCLARATION PAR TELEDECLIP

Désignation de l'entreprise A&D PACK - SIREN : 903693175										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises				209		210		1 181 121			
Production vendue biens				215		214					
Production vendue services				217		218					
Production stockée						222					
Production immobilisée						224					
Subventions d'exploitation reçues						226					
Autres produits						230		2			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		1 181 124	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		1 118 069			
Variation de stock (marchandises)						236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240					
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242		26 695			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		83	
Rémunérations du personnel						250		6 717			
Charges sociales						252		5 288			
Dotations aux amortissements						254		1 978			
Dotations aux provisions						256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)								264		1 158 830	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		22 294	
Produits financiers				(III)		280					
Produits exceptionnels				(IV)		290		2			
Charges financières				(V)		294					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)		347		300		4 235	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		(VII)		348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306		3 344			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		14 717	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		312		14 717		314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318							
Provisions non déductibles				322							
Impôts et taxes non déductibles				324		3 344					
Divers et intérêts excédentaires		247		4 235		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		4 235	
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987					
Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989					
Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138					
Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344					
ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993					
Bassins urbains à dynamiser - BUD		992									
Créance report en arrière du déficit						346				350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648					
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641					
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	
										22 296	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356	
Déficits antérieurs reportables										360	
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	
										22 296	

Certifié et conforme
 le 31/06/23
A&D pack
 8, allée Hélène Boucher
 93420 VILLEPINTE
 email : steadpack@gmail.com

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2010-A-SD 2023

certa

N° 15948 - 05
Formulaire obligatoire (article 302 septies)
A du Code général des impôts
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.PR

Désignation de l'entreprise A&D PACK - STEPHEN 1 903683175					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 1					Exercice N clos le 31/12/2022	
					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
						Net 3
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	9 558	030	1 978	7 580
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	9 558	048	1 978	7 580
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	101 510	070		101 510
	Créances autres (3)	072	5 331	074		5 331
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	37 936	086		37 936
	Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	144 777	098		144 777	
TOTAL GENERAL (I + II)					110	154 334
					112	1 978
						152 356
PASSIF						
					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131	132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		14 717
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I			142		15 717
	TOTAL II			154		
Provisions pour risques et charges			156			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			164		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166		113 017
	Fournisseurs et comptes rattachés			172		23 622
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)		169	174		
	Produits constatés d'avance			176		136 639
TOTAL III					178	152 356
TOTAL GENERAL (I + II + III)						
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	9 558
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 396	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

certifié et conforme
le 30/06/23

A&D pack
8, allée Hélène Boucher
93420 VILLEPENTE
email : steadpack@gmail.com
903 683 175 R.C.S. Bobigny
Tél. : 06 98 32 37 04

A&D PACK

Société par actions simplifiée

au capital de 1000 €,

Siège social : 8 Allée Hélène Boucher 93420 Villepinte

RCS Bobigny 903683175

Procès-Verbal en date du 30/06/2023

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le trente juin deux mille vingt-trois,

L'associé de la société A&D PACK, société par actions simplifiée au capital de 1000€ (mille euros), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 8 Allée Hélène Boucher 93420 Villepinte, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Hasan CINTOSUN

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Hasan CINTOSUN, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfices de l'exercice, qui se montent à 22 296 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président.

Fait en 2 originaux,

À Villepinte

Le 30/06/2023

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

certifié et conforme

A & D pack
8, allée Hélène Boucher.
93420 VILLEPINTÉ
email : steadpack@gmail.com
903 683 175 R.C.S. Bobigny
Tél. 06 98 32 37 04

A&D PACK

Société par actions simplifiée

au capital de 1000 €,

Siège social : 8 Allée Hélène Boucher 93420 Villepinte

RCS Bobigny 903683175

Procès-Verbal en date du 30/06/2023

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le trente juin deux mille vingt-trois,

L'associé de la société A&D PACK, société par actions simplifiée au capital de 1000€ (mille euros), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 8 Allée Hélène Boucher 93420 Villepinte, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Hasan CINTOSUN

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Hasan CINTOSUN, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

1ÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfices de l'exercice, qui se montent à 22 296 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président.

Fait en 2 originaux,

À Villepinte

Le 30/06/2023

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

certifié et conforme

A & D pack
8, allée Hélène Boucher
93420 VILLEPINTÉ
email : steadpack@gmail.com
903 683 175 R.C.S. Bobigny
Tél. : 06 98 32 37 04

A&D PACK

Société par actions simplifiée

au capital de 1000 €,

Siège social : 8 Allée Hélène Boucher 93420 Villepinte

RCS Bobigny 903683175

Procès-Verbal en date du 30/06/2023

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le trente juin deux mille vingt-trois,

L'associé de la société A&D PACK, société par actions simplifiée au capital de 1000€ (mille euros), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 8 Allée Hélène Boucher 93420 Villepinte, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Hasan CINTOSUN

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Hasan CINTOSUN, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

1ÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfices de l'exercice, qui se montent à 22 296 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président.

Fait en 2 originaux,

À Villepinte

Le 30/06/2023

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

certifié et conforme

A & D pack
8, allée Hélène Boucher.
93420 VILLEPINTÉ
email : steadpack@gmail.com
903 683 175 R.C.S. Bobigny
Tél. 06 98 32 37 04